

RAPPORT DE SUIVI
PROJET DE REMPLACEMENT DES REGAZÉIFICATEURS DE L'USINE LSR

1 Le projet de remplacement des regazéificateurs de l'usine LSR (le Projet) a été approuvé le
2 24 février 2022, par la décision D-2022-024 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la
3 Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son
4 rapport annuel, les données nécessaires au suivi du Projet.

5 Conformément à la décision D-2023-116, puisque les coûts projetés dépassent de 15 % le budget
6 initial, Énergir présente, depuis le dossier du Rapport annuel 2024, un suivi complet des coûts,
7 incluant des explications pour les écarts.

1 STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

8 Au 30 septembre 2025, les travaux suivants ont été exécutés :

- 9 • Complétion de l'installation et mise en service des deux premiers regazéificateurs;
- 10 • Formation du personnel de l'usine quant à l'utilisation des nouveaux équipements;
- 11 • Modification du bâtiment B9 où les deux derniers regazéificateurs (n^{os} 3 et 4) sont installés
12 afin de le rendre conforme aux normes en vigueur et coulée des fondations pour les
13 nouveaux équipements;
- 14 • Modification de la tuyauterie existante afin de l'adapter aux nouveaux équipements;
- 15 • Alimentation électrique des services du bâtiment et des nouveaux équipements;
- 16 • Installation des regazéificateurs n^{os} 3 et 4 et de leurs équipements auxiliaires;
- 17 • Installation et raccordement des instruments;
- 18 • Début des activités de mise en service des regazéificateurs n^{os} 3 et 4.

19 En ce qui a trait à l'échéancier du projet, la mise en service des regazéificateurs n^{os} 3 et 4 a été
20 complétée le 29 octobre 2025. Des essais de performance officiels des quatre regazéificateurs
21 seront réalisés d'ici le printemps 2026 afin de vérifier qu'ils respectent les limites d'émissions

1 atmosphériques établies contractuellement. Les regazéificateurs seront pleinement fonctionnels
2 d'ici la réalisation de ces essais.

2 COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

3 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
4 ainsi que les coûts projetés du projet en date du 30 septembre 2025.

Tableau 1
COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025
(000 \$)

Le tableau 1 est déposé sous pli confidentiel.

5 Les principaux écarts de coûts ont été expliqués dans la correspondance transmise à la Régie le
6 13 mai 2024 et déposée en annexe au suivi du Rapport annuel 2024¹ La projection finale des
7 coûts s'établit maintenant à 38,5 M\$ comparativement à 37,9 M\$ présenté au suivi déposé au
8 Rapport annuel 2024. Cette hausse de 0,6 M\$ est principalement attribuable à une hausse des
9 coûts de construction du Projet et des frais d'administration, de gestion et d'inspection.

10 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement des**
11 **regazéificateurs de l'usine LSR.**

¹ Dossier R-4288-2024, pièce B-0107, Énergir-22, Document 1, annexe 1.